LEGISLATURE PROVINCIALE.

Suite.

LE DISCOURS DE M. ROBLIN.

Le chef de l'opposition prit ensuite la parole.

Il critiqua d'abord le discours du trône qui, dit-il, ne donnait aucune indication sur les travaux de la session.

Une discussion intervint entre lui et le premier ministre au sujet de la possibilité d'nne autre session de la présente législature.

M. Greenway.—Il y a des précédents pour une autre session.

M. Roblin.—Oui, mais la législature expire en dedans des quatre ans à partir de 1896.

M. Greenway.—Cette législature expire le 15 février 1900.

M. Roblin dit que les élections auront nécessairement lieu avant cette date ; ce à quoi le premier ministre s'objecta, citant l'exemple de 1896 pour les Communes, dont les pouvoirs étaient expirés en avril et les élections n'eurent lieu que le 23 juin 1896.

A ce sujet, M. Roblin donna libre cours à l'animosité qui subsiste chez les conservateurs contre lord Aberdeen.

Le chef de l'opposition s'est bien gardé de laisser cchapper la perche que lui avaient tendu, l'autre jour, certains libéraux plus bruyants que sages, et il a félicité ironiquement M. Sifton sur ses prétendues déclarations que la question du tarif était une question morte.

Le reste de son discours a été consacré à une critique acerbe des Galiciens, des Doukhobors et finalement, quant à la question des chemins de fer de la province, il a déclaré réserver son opinion jusqu'après les déclarations du gouvernement.

L'Association Liberale.

L'association libérale française de Winnipeg a tenu, lundi dernier, sa réunion bi-mensuelle.

M. L. Verhœven occupait le fauteuil, en l'absence du président et du vice-président, empêchés.

Un certain nombre de questions d'organisation ont été examinées.

Plusieurs membres nouveaux se sont fait inscrire.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. d'Hellencourt a lu a l'assemblée un travail sur "la Politique, sa raison d'être, son but."

L'assemblée, à l'unanimité, a demandé l'impression de ce travail, dans L'ECHO DE MANITOBA.

M. Louis Verhœven a été désigné comme orateur pour la prochaine assemblée qui aura lieu le lundi, 3 avril.

Nouvelles Locales.

M. McRan, le tailleur bien connu, a transporté son magasin au coin de l'avenue du Portage et de la rue Forth.

On demande des agents et dépositaires pour la vente de spécialité médicale Polynice Oil, admise et en usage dans les hôpitaux. Ecrire à S. Magnant, agent général pour le Canada, Saint-Gérôme, P. Q.

J. Kerr & Co., entrepreneurs de pompes funèbres, ont transporté leur établissement au No. 40, rue Princesse, dans le local précédemment occupé par Bright & Johnston. L'accroissement incessant de leurs affaires a rendu nécessaire cet agrandissement.

Parmi les nominations de la *Gazette* : comme commissaires d'affidavit : Frank Dobbs, Shoal Lake ; William Coutts, Dauphin. Magistrat de police pour la province ; James W. Yeo, Stuartburn. La résignation de M. Jonah Williams, comme juge de paix, à Altamont, est acceptée.

La *Gazette Officielle* donne le texte d'une application d'incorporation devant la législature de Manitoba, pour une compagnie dont le nom serait "La Cie de Beurre et de Fromage de Lorette," ayant un capital de $4,000 divisé en 200 parts de $320.00 chaque. Les noms des signataires sont MM. W. Lagimodière, Pierre Farland, Médéric Gendron, Elzéar Lagimodière, Colin McDougall.

Vous pouvez avoir des photographies, format timbre-poste, pour 25 c. la douzaine, des photographies-boutons pour 25 c. pièce à la Gallerie de Photographie timbre. 532, rue Main, au-dessus du magasin de Craig.

THEATRES ET CONCERTS.

AU "GRAND."

La Cie Nelson Stock a donné, lundi et mardi de cette semaine, "A Fool's Money," pièce qui n'a pas permis à toute la la troupe de donner la mesure de son talent, mais qui, cependant, a fait ressortir les excellentes qualités de M. Nelson et de sa principale actrice Miss Olive West.

Miss Brown a été excellente dans un rôle d'ingenne et Miss Edyth Harcourt a, d'autre part, reçu de chaleureux applaudissements.

Ce soir cette troupe donne "Snowball," avec Miss West et M. Payton dans les rôles principaux.

La Compagnie du Chemin de Fer ET DU Canal du Lac Manitoba

HORAIRE—A partir de Mardi, 13 Dec., 1898.

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud. Lisez en montant.

Vendredi	Lundi	STATIONS.	Mardi	Samedi
		10 40 . Portage la P . 16 30		
		11 10 .. Macdonald .. 15 55		
		11 30 .. Westbourne. . 15 30		
		11 53 . . Woodside . . 15 00		
		12 25 . . Gladstone . . 14 30		
13 05	13 05	Gladstone Jct	14 16	14 10
13 31	13 31	Ogilvie	13 42	13 42
14 00	14 00	Plumas	13 20	13 20
14 41	14 41	Glenella	12 30	12 30
15 15	15 50	Glencairn	12 05	12 05
15 51	15 51	Elliot	11 25	11 25
16 25	16 25	Laurier	10 51	10 51
16 50	16 50	Makinak	10 28	10 25
17 20	17 20	Ochre River	10 00	10 00
18 00	18 00	A } Dauphin { D	9 15	9 15
19 30	19 30	D } Dauphin { A	9 45	9 45
20 02	20 02	Valley River	7 13	7 13
20 25	20 25	Sifton	6 50	6 50
	20 30	Sifton Jct	6 45	
20 30	20 30	Sifton Jct		6 45
20 58		Fork River		6 10
21 35		A . . Winnipegosis . . D		5 30
	21 29	Ethelbert	6 00	
	21 54	Garland	5 26	
	22 30	Pine River	4 54	
	23 00	Sclater	4 25	
	23 30	A . . Cowan . . D	4 00	

D. B HANNA,
Superintendent.

WINNIPEG.



Nord-Ouest Canadien.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l' inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office de terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complétes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseign... s peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Départeme... de l'Interior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immig...tion, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particuliéres.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des avantages exceptionnels aux colons :—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur des bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats ne sont pas moins remarquables ; comme peut le faire voir le tableau suivant :—

	1885.		1895.	
Blé......	7,429,440	minots.	41,776,038	minots.
Avoine ..	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184		59,975,807	

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots.

La superficie en culture, pour le blé, l'avoine et l'orge était :—

En 1885	566,228	âcres.
" 1895	1,722,733	âcres.

Augmentation, 1,156,525 acres.

La Province a un systéme municipal, qui est simple, économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement réduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les différentes localités, avec des termes de paiement trés faciles à des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENAWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Winnipeg, Man.

Ou à W. D. SCOTT, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Toronto, Ont.

A. F. MARTIN, D.L.S.C.E., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.